

AFFAIRE N° 5

LETTRE du DIRECTEUR de l'Ecole de Ste-Clotilde relative à la Cantine

Le Maire donne lecture de la lettre en date du 21 Août 1961

Monsieur le Maire de Saint-Denis

OBJET: cantine scolaire.

Etant donné le nombre élevé des nouvelles inscriptions dans mon établissement cette année (120), les effectifs importants de mes classes élémentaires, la grande misère de la plupart des familles, je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Maire, de bien vouloir m'accorder l'autorisation de distribuer les repas de la cantine à cent nouveaux rationnaires.

D'autre part de nombreux élèves de mon C.E.G. résidant à plusieurs km de Ste-Clotilde, seraient heureux de prendre leur repas à la cantine, même en le payant.

Au cas où mes propositions seraient acceptées, vous voudrez bien me doter d'un supplément de matériel:

100 assiettes
100 fourchettes ou cuillères
2 bassines
1 louche
1 grande cuillère
1 marmite de 15 à 20 litres.

Le recrutement d'une troisième cuisinière s'avérerait indispensable.

Les élèves du C.E.G., admis à partager les repas de la cantine apporteraient leur couvert, verseraient leur participation au Directeur, cette participation sera remise au Receveur Municipal toutes les fins du mois sur présentation d'un ordre de recettes de vos services financiers.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations./.

Le Chef d'établissement p.i.
Signé: PENAMA J-B

Le MAIRE. - En ce qui concerne la cantine scolaire j'ai fait établir le revient d'un repas et nous sommes parvenus aux chiffres suivants:

Revient d'un repas journalier:

Revient d'un repas journalier:

- avec viande	51 Fr, 43
- avec morue	25 Fr, 91
- avec saucisses	43 Fr, 93
- avec sardines	31 Fr, 93
- avec poisson sec	26 Fr, 79

Evidemment, à ce chiffre, la Commune ne peut augmenter le nombre de rationnaires.

Messieurs, admettez-vous, pour la première fois, le principe de cantines payantes?

M. AUBER. - A l'époque, ce procédé était employé, mais il est vrai que cela exigeait une comptabilité puisque tout était calculé sur la présence journalière des enfants.

M. GALLARD. - Dans toutes les Communes il existe des cantines payantes.

M. PARIS. - Certes, cela permettrait aux enfants éloignés de l'école et qui voudraient payer, de pouvoir prendre un repas chaud à midi sans avoir à parcourir des Kms pour regagner leur domicile.

LE MAIRE. - Cette question pose un problème nouveau pour Saint-Denis aussi je vous demande de m'autoriser à étudier la question avec M. l'Inspecteur Primaire.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition du Maire.